



# Bulletin d'Informations Municipales

## SOMMAIRE

**ÉDITO - page 2**

**MUNICIPALITÉ - page 3**

**VIE COMMUNALE - page 12**

**DESTENDO & POESIA - page 16**

**UN PEU D'HISTOIRE - page 18**

**CULTURE & FESTIVITES - page 19**

[www.sainte-anastasie-sur-issole.fr](http://www.sainte-anastasie-sur-issole.fr)



## EDITO



Anastasiennes, Anastasiens,

Le 15 mars dernier, lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales une majorité d'entre vous a accordé à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire, la confiance de leur vote.

L'occasion m'est donnée aujourd'hui de vous remercier.

Depuis le 26 mai (date de l'entrée en fonction du nouveau Conseil Municipal) nous sommes à la tâche pour faire repartir l'activité après ces deux mois de confinement que nous avons dû subir.

Grace à l'engagement des enseignants, des services techniques, des personnels accompagnants et de service, nous avons pu en 48h rouvrir les écoles le 4 juin.

Là aussi que tous soient remerciés.

Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire nous avons préparé pour cet été un programme de festivités dont vous trouverez le détail plus loin. J'espère que nous pourrons le mener à bien.

Après cette période douloureuse que nous avons vécue la vie doit reprendre, mais n'oublions pas ceux qui nous ont quittés et restons vigilants car le mal qui a fait vaciller nos sociétés nous menace encore.

Bon été, dans le respect de tous.

Cordialement

Olivier HOFFMANN

### Mairie

33, Rue Notre Dame  
83136 Sainte Anastasie sur Issole  
s.anastasie@orange.fr

Du lundi au vendredi  
08h00 / 12h00

Mercredi : toute la journée  
04.94.69.64.40

Secrétariat du maire  
04.94.69 64 42

### Agence postale

Du lundi au vendredi  
08h00 / 12h00

Mercredi : toute la journée  
Samedi - 09h00 - 12h00  
04.94.72.27.40

### Police Municipale

06.08.80.45.82  
pm@ste-anastasie.fr

Gendarmerie : 04.98.05.22.70

### Urgences

Samu 15 - Pompiers 18 -Urgences 17

Pharmacie de garde : 32 37

Assistante Sociale : 04.83.95.42.30

Entraide sociale du Var : 04.94.92.27.08

Collecte des encombrants :  
04.94.80.47.45

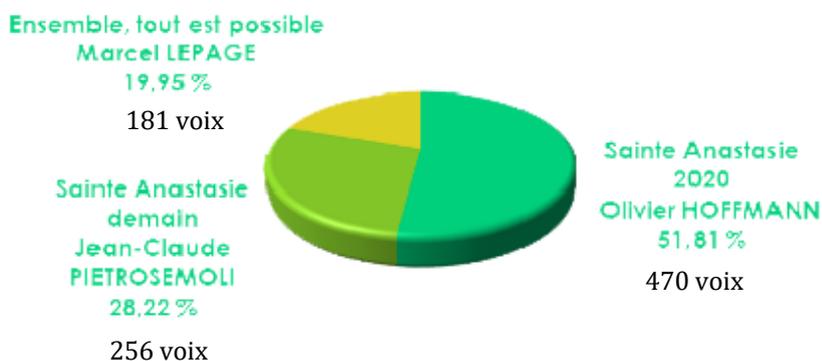
### SIVED :

Déchèterie de Forcalqueiret  
06.07.31.02.27

## Conseil Municipal du 26 mai 2020

Elue au 1<sup>er</sup> tour le 15 mars dernier, la nouvelle équipe municipale n'a pu être mise en place par décision ministérielle en raison du confinement dû à la crise sanitaire. Cette mise en place s'est finalement déroulée le 26 mai 2020.

Résultat du Scrutin du 15 mars 2020



Nombre d'inscrits : 1674

Votants : 921

Exprimés : 907

Blancs/ Nuls : 8 / 6



### Les points à l'ordre du jour

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjointes au Maire
3. Election des Adjointes au Maire
4. Tableau du Conseil Municipal et Délégués Communautaires
5. Régime indemnitaire du maire
6. Indemnité de fonction des Adjointes au maire
7. Délégation du Conseil Municipal au maire
8. Engagement des dépenses Fêtes et Cérémonies
9. Désignation des délégués au sein du CCAS
10. Désignation d'un correspondant Défense
11. Représentants au sein de la Commission Extra Municipale des Associations

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Le Président de l'Assemblée a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a dénombré **19** conseillers présents. Le quorum est atteint.

### Délibération n° 12/2020

#### Election du Maire

(Candidat(s) à la fonction) M. Olivier HOFFMANN

M. Olivier HOFFMANN a été élu Maire à l'unanimité.

A la demande de Mr le Maire les points 4 et 9 de l'ordre du jour sont annulés.

### Délibération n° 16/ 2020

#### Régime indemnitaire du Maire

L'assemblée fixe le taux d'indemnisation de fonction mensuelle du Maire à 51,6 % de l'indice 1027 de référence du traitement de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 26 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité.**



**Délibération n°13/2020**

**Détermination des Adjointes au Maire**

Le nombre d'adjoints a été fixé à l'unanimité à 5 (cinq) par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n°14/2020**

**Elections des adjoints au Maire**

Sous la présidence de M. Olivier HOFFMANN, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

**Proclamation de l'élections des adjoints.**

Ont été proclamés Adjointes les candidats ci-après sur la liste conduite par M. Olivier HOFFMANN.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°17/2020**

**Indemnité de fonction des Adjointes au Maire**

L'assemblée fixe le taux de l'indemnité de fonction mensuelle des Adjointes au Maire à 19,8 % de l'indice 1027 de référence du traitement de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 26 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité**



**1er Adjoint**

M. Frédéric TOUSSAINT

- Urbanisme
- Environnement
- Communication



**2ème Adjointe**

Mme Martine MORIN

- CCAS (Centre Communal d'Action Social)
- Patrimoine et Tourisme



**3ème Adjoint**

M. Jean-Claude DUCHEMIN

- Sports et Associations
- Gestion des installations
- Festivités
- Etat Civil



**4ème Adjointe**

Mme Audrey RAMPIN

- Animations Culturelles
- Jeunesse—Petite enfance
- Affaires Scolaires



**5ème Adjoint**

M. Marc RAYNOUARD

- Réseaux publics (*Voirie, Electricité, Eau...*)
- Sécurité des bâtiments communaux
- Suivi des travaux
- Gestion du Cimetière



**Délibération n° 18/2020****Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire est chargé par délégation de pouvoir du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux alinéas : (Article L. 2122-22 du CGCT)

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article

L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 20/2020****Désignation des délégués communaux au sein du SIVU de l'Issole :**

Titulaires :

MM Olivier HOFFMANN, Marc RAYNOUARD

Suppléant : MM André SIMONNEAU, Louis PONS

**Délibération n° 21/2020****Désignation d'un correspondant défense**

M. Louis PONS

**Délibération n° 22/2020****Représentant au sein de la Commission Extra Municipale des Associations**

M. Jean Claude DUCHEMIN, Mme Audrey RAMPIN



## Conseil Municipal du 12 juin 2020

### Les points à l'ordre du jour

- 1- Budget communal : Affectation du Résultat 2019
- 2 - Affectation du Résultat du Budget eau et assainissement
- 3 - Vote des taux d'impositions 2020
- 4 - Vote du Budget Primitif 2020
- 5 - Budget Primitif M49 Eau
- 6 - Budget Primitif M49 Assainissement
- 7 - Désignation des délégués communaux au sein du CCAS
- 8 - Désignation des délégués communaux au sein des syndicats et associations
- 9 - Election de la commission d'appel d'offres
- 10 - Vote des subventions aux Associations
- 11 - Demande des subventions au conseil départemental
- 12 - Acquisition de parcelles
- 13 - Tarif de mise à disposition des installations et du matériel municipal à l'occasion des festivités à caractère privé
- 14 - Convention de groupement de commandes d'achat d'énergie avec le Symielec Var
- 15 - Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture
- 16 - Installation d'un Conseiller Municipal suite à démission

M. le Maire demande d'annuler le point 14 à l'ordre du jour et de porter le point 16 à la première délibération en ce début de séance. Accepté à l'unanimité.

Suite à la démission de M. Jean-Claude PIETROSEMOLI (*tête de liste de « Sainte Anastasie demain- EDR »*) reçue par M. le Maire le 8 juin 2020, il convient d'installer un nouveau conseiller

#### Délibération n°38-2020

##### Installation d'un Conseiller Municipal suite à démission

M. Marc DE CAUNES en troisième position sur la liste « *Sainte Anastasie demain- EDR* », est nommé au sein du nouveau Conseil Municipal.

#### Délibération n°23-2020

##### Budget Communal : Affectation du Résultat 2019

L'excédent du budget communal réalisé en 2019 est de 7 56 824,15 €

**Voté à l'unanimité**

#### Délibération n°24-2020

##### Affectation du Résultat du Budget eau et assainissement 2019

L'excédent du budget eau et assainissement réalisé en 2019 est de 338 879,03 €

**Voté à l'unanimité**

#### Délibération n°25-2020

##### Vote du taux d'imposition 2020

M. le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières applicables à l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 :

Taxe sur le foncier non bâti	91,59%
Taxe d'habitation	11,00%
Taxe sur le foncier bâti	21,20%

**Voté à l'unanimité**



Budget prévisionnel 2020

Pour mémoire

Résultat de clôture Compte administratif 2019**Fonctionnement**

Résultat clôture 2019 + 441 031,95 euros

**Investissement**

Résultat clôture 2019 + 315 792,20 euros

**Résultat clôture 2019 net**

Excédent de 756 824,15 euros

Un budget est divisé en deux sections: Fonctionnement et Investissement et équilibré avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

**Délibération n°26-2020****Budget Primitif Communal 2020****Fonctionnement**

2 214 521,24

**Investissement**

1 433 203,95

**Total du Budget**

3 647 725,19

*Voté à l'unanimité***Délibération n°27-2020****Budget Primitif EAU CONVENTION DE GESTION CAPV 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget 2020 de la commune :

Dépenses de Fonctionnement : 190 912,00 €

Recettes de Fonctionnement : 190 912,00€

Dépenses d'Investissement : 16 000,00 €

Recettes d'Investissement : 16 000,00 €

*Voté à l'unanimité***Délibération n°28-2020****Budget Primitif Assainissement COLLECTIF CONVENTION CAPV 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget Assainissement 2020 :

Dépenses de Fonctionnement : 16 500,00 €

Recettes de Fonctionnement : 16 500,00€

Dépenses d'Investissement : 40 018,00 €

Recettes d'Investissement : 40 018,00 €

*Voté à l'unanimité***Délibération n°29-2020****Désignation des délégués communaux au sein du CCAS**

Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S et procède à la désignation de ses représentants :

Mmes Martine MORIN-ABELLO - Francine CLERC -  
MM Louis PONS - Stéphane DURANDO

*Adopté à l'unanimité***Délibération n°30-2020****Désignation des délégués communaux au sein des syndicats et associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire les délégués au sein des comités ou syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des associations à caractère social.

**A l'unanimité**, sont élus respectivement :**Pour le Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'Eau**

Titulaires : MM Marc RAYNOUARD,  
Frédéric TOUSSAINT

Suppléants : M. André SIMONNEAU,  
Mme Sandrine LURENBAUM

**Pour le S.I.V.U. de la Loube**

Titulaires : MM André SIMONNEAU, Louis PONS  
Suppléant : M. Jean-Marie FRANCIOSA

**Pour le P.I.D.A.F.**

Titulaire : M. André SIMONNEAU  
Suppléant : M. Louis PONS

**Pour l'Association des Communes Forestières du Var Siège social : Le Luc en Provence**

Titulaire : M. Jean-Claude DUCHEMIN  
Suppléant : Mme Francine CLERC

**Pour le SYMIELEC VAR**

Titulaires : MM Marc RAYNOUARD,  
André SIMONNEAU  
Suppléants : M. Jean-Claude DUCHEMIN  
Mme Sandrine LURENBAUM

**Pour le S.I.V.E.D.**

Titulaires : MM Frédéric TOUSSAINT,  
Jean-Marie FRANCIOSA  
Suppléants : Mmes Audrey RAMPIN,  
Séverine VAN-DIST

**Pour le Syndicat Mixte de l'Argens**

Titulaire : M. Jean-Claude DUCHEMIN  
Suppléant : Mme Audrey RAMPIN

**Pour le SICTIAM**

Titulaire : M. Frédéric TOUSSAINT  
Suppléant : Mme Dominique BONNARD

**Dé libération n°31-2020****Election de la commission d'appel d'offres**

M. Olivier HOFFMANN, Maire est président d'office de la commission.

Titulaires : MM Frédéric TOUSSAINT,  
Jean-Claude DUCHEMIN, Mme Dominique BONNARD  
Suppléants : Mmes Martine MORIN, Eliette BERTHET,  
Sandrine LURENBAUM

**Délibération n°33-2020****Demande de Subvention au Conseil Départemental**

Subvention demandée de 120.000 € au profit de la réfection du stade de football.

**Voté à l'unanimité**

**Délibération n°34-2020****Acquisition de parcelles**

Nous avons été contactés le 12/05/2020 par le Service des Domaines de Nice de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes Maritimes concernant une vente de parcelles provenant de la succession vacante de Mme Yvonne OLLIVIER, qui était domiciliée 2 rue Victor Hugo au LUC 83340, décédée le 10 décembre 2001 à Brignoles (83).

Elle est propriétaire sur le territoire de la commune de trois parcelles de terrain à savoir :

- Section C n°320 lieu dit « Les Treilles » pour une **contenance** de 2 a 9 ca, non bâtie
- Section B n°183 lieu dit « Les Vignarets » pour une **contenance** de 5 a 55 ca, non bâtie
- Section D n° 336 lieu dit « Le Village » pour une **contenance** de 49 ca, non bâtie.

Acquisition de ces trois parcelles qui sont estimées par la brigade domaniale du VAR à 25 390 €, le 09/09/2019

**Voté à l'unanimité**

**Délibération n°35-2020****Tarif de mise à disposition des installations et du matériel municipal à l'occasion des festivités à caractère privé**

Afin de responsabiliser les usagers, à titre privé, de matériel municipal, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un tarif de mise à disposition du matériel à l'occasion des festivités

Mise à disposition de chaises .....**0,80 € l'unité**

Mise à disposition de tables.....**3,00 € l'unité**

Une caution forfaitaire de **400 €** sera demandée au moment de la délivrance du matériel et restituée à l'état des lieux si le matériel est rendu à l'initial :

Sachant que : Chaque chaise détériorée sera facturée **10 €** - Chaque table détériorée sera facturée **50 €** - Déduit de la caution forfaitaire.

Le tarif de la mise à disposition de la salle polyvalente reste inchangé soit **250 €** par jour, ainsi que la demande de caution de **150 €** à la réservation.

**Voté à l'unanimité**

**Délibération n°37-2020****Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Le PLU de la commune instruit la réglementation à respecter pour l'édification d'une clôture, mais le code de l'urbanisme n'imposait pas l'obligation de dépôt de déclaration préalable.

Instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

**Voté à l'unanimité**

**Délibération n°32-2020****Vote des subventions aux Associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	Proposée	Votée
1 Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €	150 €
2 Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	400 €	400 €
3 Tennis club de Ste-Anastasie	1150 €	1150 €
4 Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	150 €	150 €
5 Arts'Tasie	600 €	600 €
6 ASL les Boucles de l'Issole	1500 €	1500 €
7 ASPAT Vol Libre Parapente	400 €	400 €
8 Association des Jeunes Pompiers de Garéoult	300 €	300 €
9 Association des Parents d'Elèves Sainte Anastasie (APESA)	900 €	900 €
10 Association sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €	150 €
11 Badminton club de Sainte-Anastasie	400 €	400 €
12 Chorale Chant et Amitié	650 €	650 €
13 Coop'Art	400 €	600 €
14 Mouv'Danse Tasie	600 €	600 €
15 Familles Rurales	150 €	150 €
16 Football club de Sainte-Anastasie	3500 €	3500 €
17 Gym Tasie	500 €	500 €
18 Les Médailleurs Militaires de Sainte-Anastasie et Forcalqueiret	400 €	400 €
19 Les Onix de Sainte-Anastasie	700 €	700 €
20 Les Randonneurs de Tasie	400 €	400 €
21 Saloon Country Dance de Sainte-Anastasie	400 €	400 €
22 Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €	150 €
23 Si Tasie M'était Conté	450 €	450 €
24 Société de Chasse l'Amical	400 €	400 €
25 Souvenir Français	400 €	400 €
26 Volley Ball club de Sainte-Anastasie	400 €	400 €
27 Association de La Saint Just	500 €	500 €
28- A.E et A.C de Ste Anastasie	400 €	400 €
29 -Team Tasie	400 €	400 €
30 - CCAS	8000 €	8000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à **L'unanimité** (dont 3 abstentions) les subventions désignées ci-dessus.

- Mme Audrey RAMPIN s'abstient pour le club de Gym Tasie en tant que présidente.
- Mme Sandrine LURENBAUM s'abstient pour l'APESA en tant que présidente
- M. Marcel LEPAGE s'abstient pour Si Tasie m'était conté

## Les Conseillers Municipaux



Mme Francine CLERC



Mme Sandrine LURENBAUM



M. Louis PONS



Mme Gloria CALIGIANA



M. André SIMONNEAU



Mme Edith GRONDIN



M. Stéphane DURANDO



Mme Séverine VAN-DIST



M. Jean-Marie FRANCIOSA



Mme Eliette BERTHET



*Marcel LEPAGE  
(démissionnaire au  
08/06)*



Mme Dominique BONNARD



M. Marc DE CAUNES

### **Droit d'expression**

Après une élection municipale vivante mais cependant apaisée, la liste conduite par M. Olivier HOFFMANN a été élue au 1er tour. Le nouveau Maire a été installé à l'unanimité le 26 mai 2020. Au sein de la nouvelle équipe, nous serons présents et représenterons ceux qui nous avaient accordés leur confiance.

Aussi, nous leur adressons nos remerciements ainsi bien sûr qu'à chacun de nos colistiers pour cette expérience partagée dans un climat d'amitié, de mesure et de responsabilité.

Aujourd'hui, cette page est tournée et c'est conscients de nos engagements dans l'intérêt de la commune et du fait que rien de fondamental ne nous sépare de la liste majoritaire que nous faisons le choix de travailler avec sérénité sans nous définir en terme d'opposition.

Notre village mérite toutes les compétences, toutes les expériences et toutes les passions.

Eliette BERTHET / Marc DE CAUNES

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis  
J'espère que vous allez tous bien et que la période de confinement n'a pas été trop pénible à vivre.  
Comme vous le savez, les résultats aux élections municipales n'ont pas été en notre faveur.

Le nouveau conseil municipal a été mis en place le 26 mai.  
A cette occasion Olivier Hoffman a été élu maire à l'unanimité, ainsi que ses cinq adjoints.

Toutefois, la confiance exprimée par nos électeurs que je remercie, nous permet, par les postes obtenus de siéger au conseil municipal et de continuer à faire vivre notre engagement.

Amicalement  
Marcel LEPAGE



## Groupe communication



M. Frédéric TOUSSAINT  
1er Adjoint



M. Louis PONS  
Conseiller Municipal



Mme Gloria Caligiana  
Conseillère Municipale



M. J Marie Franciosa  
Conseiller Municipal

Municipalité

La nouvelle municipalité met en place un groupe communication qui sera chargé de l'élaboration du BIM (Bulletin d'Informations Municipales), du site et réseaux sociaux de la commune.

Nous vous informons qu'une réflexion sur la périodicité du « BIM » est à l'étude. Le prochain bulletin devrait probablement paraître à la fin Août 2020. Il sera conservé dans une version papier, mais prochainement, et dans une démarche environnementale, il vous sera donné le choix d'en disposer uniquement dans une version numérique.

Nous reviendrons vers vous pour vous en faire connaître les modalités.

### Adresses

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sainte-Anastasie-sur-Issole>

Le site internet de la commune :

<https://sainte-anastasie-sur-issole.fr/> (En cours de mise à jour)

Email du groupe communication :

[grp-com@ste-anastasie.fr](mailto:grp-com@ste-anastasie.fr)

SCOT  
Travaux  
Urbanisme  
Espaces  
PLU  
permis  
Réglementation

Social  
CCAS  
Ecole  
Aide

Exposition  
ISSOLE  
Lecture  
associatives  
vie  
culturelle  
Sainte  
Anastasie

LOCALE  
REALISATIONS  
Vie  
TRAVAUX

Environnement  
vie  
Cadre  
aménagement

**Mairie : accueil - 04 94 69 64 40**

**URBANISME : 1er adjoint - M. Frédéric TOUSSAINT 04 9 4 69 64 45 (Sur rendez-vous)**

Secrétariat : Mme Ana DRAMAIS - 04 94 69 64 49

**CCAS : 2eme adjoint - Mme Martine MORIN - 04 94 69 64 12 (Sur rendez-vous)**

**SPORT/ASSOC : 3eme adjoint - M. Jean Claude DUCHEMIN - 04 94 69 64 40**

**CULTURE / SCOLAIRE : 4eme adjoint - Mme Audrey RAMPIN - 04 94 69 64 48**

**RESEAUX PUBLICS & TRAVAUX (Voirie, Electricité, ...) : 5eme adjoint - M. Marc RAYNOUARD  
04 94 69 64 47**



## Service Etat Civil

Accueil Mairie : 09 94 69 64 40

### Naissance

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

**Mia, PEROT PEREIRA** née le 30 janvier 2020

**Eline, Anna, Marie VIGIER** née le 05 février 2020

**Matthieu, Paul, Joseph PELAPRAT** né le 21 février 2020

**Taylor, Jean-François CUNAT ROS** né le 18 mars 2020

**Chiara, Jacqueline RIMLINGER** née le 27 mars 2020

**Alice GATEAU** née le 06 mai 2020

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



### Mariage



### Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

**M. Joseph, Jean, Clair, Piazza**, survenu le 03 avril 2020

**M. René Jacolot-Benestan**, survenu le 08 juin 2020

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.



# Informations Communales



Les travaux concernant la sécurisation de la D15, la réalisation du parking des Aires et des toilettes publiques Pré de la Font, sont budgétisés et en cours d'instructions. Les délais de mise en œuvre nous sont pour le moment inconnus. L'activité de l'administration et des entreprises, suite au confinement, n'a pas encore repris un rythme de croisière. Il faut au préalable absorber le retard.

M. Marc RAYNOUARD Adjoint délégué aux Réseaux Publics et Travaux  
M. Frédéric TOUSSAINT Adjoint délégué à l'Urbanisme



La vie communale



A votre écoute, j'apporterai des réponses aux problèmes qui vous préoccupent. Mme Francine CLERC m'accompagnera dans cette tâche.  
Je recevrai sur rendez-vous : 04 94 69 64 12 - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9H à 12H  
Mme Francine Clerc assurera la permanence du mercredi après-midi de 14H à 16H  
Entre autres, nous vous aiderons à constituer vos dossiers sociaux et les transmettrons aux services concernés.

Mme Martine MORIN Adjointe déléguée au CCAS — Mme Francine CLERC Conseillère Municipale

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES - 2020-2021

### GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : matin de 7h30 à 8h30 et soir de 16h30 à 18h précises .

### RESTAURANT SCOLAIRE

Vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire . Date limite de dépôt des dossiers le

24/08/2020 :

Vous devez vous munir des justificatifs suivants :

- domicile de moins de 3 mois (SEERC, Telecom, EDF)
- travail (attestation patronale à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents). n° Allocataire CAF

Nota : pour le jour de la rentrée, inscrire les enfants impérativement avant le 31 août 2020 (au plus tard à 9h)



C'est avec beaucoup d'attention et de volonté que le groupe **Culture** s'est mis au travail pour mettre en place un programme annuel d'événements diversifié et accessible à tous.

Compte tenu de la situation sanitaire que nous connaissons tous, la programmation débutera courant septembre et s'articulera autour de la convivialité, de l'humour, de la découverte et de la fête pour tous les âges.

Le programme vous sera communiqué dès que possible afin de vous puissiez vous projeter dans le monde d'après.

Audrey RAMPIN et son équipe.  
Adjointe déléguée à la Culture



### Correspondant Défense

Depuis le 27 mai 2020, le correspondant Défense de la commune de Sainte Anastasie sur Issole, est M. Louis PONS  
Major de la Marine Nationale à la retraite.

**Mail :** [s.anastasie@orange.fr](mailto:s.anastasie@orange.fr) - **Site PMM Brignoles :** [Accueil - PMM Brignoles !](#)  
**Ministère des Armées :** <https://www.defense.gouv.fr/>

# Commerces Services Restauration



**MERCI à nos Commerçants et Artisans de l'effort quotidien consacré durant cette longue période de confinement afin d'assurer à tous une continuité de service.**

La vie communale

**Boulangerie la brioche de Nouchon**

Ouverture : le Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 06h00 à 19h30

Dimanche et jour fériés de 6h00 à 13h00

Fermé le Mercredi

04 94 86 04 77



**Tabac-presse: horaires**

Lundi: 7h-12

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi:

7h-12h et 15h45-18h

Dimanche & Mardi : fermé

04 94 72 21 55

**La Guinguette: réouverture à partir du lundi 22 juin - à partir de 19h30**

04 94 72 23 67



**Supérette de l'Issole- 09 72 83 35 14**

Du lundi au samedi : 7h30-12h30 et 16h-19h30

Dimanche et jours fériés : 8h30-12h30 et 16h30-19h

**Bistro Tazie: horaires d'été**

(juin-juillet-août)

Mercredi au Dimanche midi et soirs

Port du masque pour les déplacements au sein de l'établissement

04 94 37 50 01



**Restaurant "l'imprévu ": horaires d'été**

Tous les soirs à partir de 18h sauf le lundi

06 42 99 70 59

**Pizzeria Dos Santos : tous les soirs / 18h - 22h30 - 06 66 78 17 24**



**O'D15: du lundi au vendredi  
restauration le midi : plat du jour  
07 83 94 94 24—09 73 22 02 55**

**Garage Cecini: horaires**

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 14h-19h

Samedi: 7h30-12h

04 94 72 22 85



**Eve coiffures: horaires**

Lundi : fermé

Mardi: 8h30-12h et 13h30-18h

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-16h

Jeudi: 8h30-12h et 13h30-18h30

Samedi: 8h30 non stop 17h

(juillet/ août: 16h)

04 94 72 29 45 - 06 25 60 06 51

**Agence immobilière Grisolle**

06 12 81 81 43 - 06 67 56 81 41



## PREPARATION MILITAIRE MARINE de BRIGNOLES SESSION 2020 - 2021

Située dans l'enceinte de la sécurité civile de Brignoles, la Préparation Militaire Marine (PMM) vous permettra de découvrir la Marine Nationale, de vous informer sur les métiers qu'elle propose, de consolider l'idée d'un engagement ultérieur ou d'intégrer la réserve opérationnelle à l'issue.

Cette expérience s'adresse aux jeunes garçons et filles de 16 à 20 ans, de nationalité française, recensés et aptes médicalement.

La session se déroule sur environ 12 samedis, généralement hors vacances scolaires, répartis du début septembre à la fin du mois de mai, avec une période bloquée de 5 jours à bord d'un bâtiment de la Marine Nationale à Toulon.

Cette préparation entièrement gratuite, sans exigence de niveau scolaire, permet de bénéficier d'une formation militaire et maritime. Elle offre la possibilité d'obtenir le permis côtier et le brevet de prévention secours civique de premier niveau (PSC1).



**Attention : le nombre de places est limité !!!**

Renseignements/Inscriptions : [pmmbrignoles@hotmail.fr](mailto:pmmbrignoles@hotmail.fr)

Site de la PMM Brignoles : <https://brignolespmm.jimdo.fr>





# ASSOCIATIONS

**CEMA -**

**Jeudi 25 juin 2020 à 18h30, salle polyvalente.**

**Samedi 05 septembre 2020 à 14h00**



**VIDE - GRENIERS**

**Dimanche 13 septembre 2020**

De 06h00 à 16h00

Parking des FERRAGES

Inscriptions à l'accueil de la Mairie

Renseignements au 06 02 51 70 99

Organisateur : La Provenço dou Tems Passa

**Jour de fête**  
Michel Potier

Centre d'Art  
Sainte-Anastasie

22 mai -> 27 septembre 2020

Rue Notre Dame  
83136 S<sup>te</sup>-ANASTASIE-SUR-ISSOLE  
07 81 02 04 66

Agglomération  
Provence verte

**FC Foot en Marchant**  
Dès 50 ANS

Le FC Ste Anastasie a plaisir de vous informer de l'ouverture de sa nouvelle section Loisirs : Foot en Marchant. Destinée aux Femmes et Hommes de plus de 50 ans, aux personnes éloignées de la pratique sportive, le Foot en Marchant permet la reprise d'une activité physique autour d'une pratique adaptée du football.

Projet sportif axé sur la dynamique d'apprentissage et de progression et soutenu par les valeurs de respect, de solidarité, d'amitié et de cohésion d'équipe.

Contacts :  
Patrick CHAUSSIN 06-72-99-52-63  
Caroline BONARDI Présidente 06-85-76-03-26  
Eric SPARMA Vice-Président 06-47-81-51-69  
Page Facebook : FC Sainte Anastasie

**Dimanche 09 août 2020**

**LES BOUCLES**

Un parcours pour les marcheurs et marche nordique

Apéritif et Paille offerts à tous les concurrents et marcheurs

**DE L'ISSOLE**  
11,200 Km



**Coquelicots.**

As-tu remarqué le rouge éclatant  
Des coquelicots dans les blés jaunissants ?  
As-tu songé à prendre toile , couleurs et pin-  
ceaux  
Pour en faire un tableau ?  
Moi j'y ai pensé  
Mais je n'ai pas osé !

Je me contente d'admirer  
Ce tableau vivant coloré  
Et , si tu ne l'as déjà fait  
Je t'invite , promeneur , à contempler  
La vague mouvante des rouges coquelicots  
dans les blés .

**Jeannette Carrière .**



**C**harmante  
**O**ù champêtre  
**Q**ue cette fleur  
**U**nique et coquette  
**E**ssentielle à nos prairies  
**L**es embellissent  
**I**nvariablement  
**C**haque année  
**O**ffrant à nos yeux un  
**T**ableau merveilleux  
Monique.



**Grille 2020 - 2 - Facile**

**Le garde du château**

Pour entrer dans le château, il est nécessaire de connaître le mot de passe. Alors vous observez et écoutez les gens qui se présentent à la porte. Un enfant arrive ; le garde lui dit "5", l'enfant répond "4" et le garde le laisse entrer. Une femme se présente ; le garde lui dit "6", elle répond "3" et passe. Un homme paraît ; le garde lui dit "4", l'homme répond "6" et entre. C'est votre tour.

Le garde vous dit 7

Que répondez-vous ?



		7		1		5		
4	6		2	9		7		
3	1				7		9	
9	5			7	1	2		
				2				
		2	9	4			5	6
	7		8				2	5
		3		5	9		4	1
		4		3		6		



## René Jacolot Benestan

Notre village a perdu un peu de sa mémoire

René,  
Comme quand tu t'adressais à moi  
ou à tes amis, je m'adresse à toi au-  
jourd'hui en te disant : Salut mon  
beou.

Personne n'oubliera et surtout pas  
tes amis de l'association Si Tasié  
m'était conté avec quel  
enthousiasme à la moindre

Occasion tu évoquais l'histoire ou  
plutôt les histoires de notre village.

Ces dernières années tu as  
surmonté beaucoup d'épreuves de  
santé mais malgré cela tu étais  
toujours présent à nos réunions, en  
nous distillant régulièrement des  
anecdotes historiques et familiales  
en dérapant parfois dans ta langue  
maternelle le Provençal que tu étais  
un des derniers anciens à parler.

Alors aujourd'hui il me vient à  
l'esprit quelques vers de notre bel  
hymne « La Coupo Santo » écrit par  
le poète Mistral.

D'ailleurs je te revois pester à  
chaque fois que tu voyais quelqu'un  
applaudir ce chant.

D'un vièi pople fièr e libre  
Sian bessai la finicioun ;  
E, se toumbon li Felibre  
Toumbara nosto nacioun.

Même si tu n'étais pas un félibre, tu  
as œuvré pour que le parler

Provençal ne s'éteigne pas et avec  
lui l'âme de la Provence.

« Le vieux peuple fier et libre de  
Provence » te remercie.

Lundi tu nous a quitté brutalement,  
discrètement au milieu des  
prairies, sous les grands arbres  
près de la rivière du village qui t'a  
vu naître, grandir et couler une  
retraite longue, paisible malgré  
quelques maladies.

C'est sans doute ainsi que tous ceux  
qui comme toi aiment  
passionnément Ste-Anastasie  
souhaiteraient partir.

Notre village est en peine, il pleure  
un des siens.

René pars rejoindre les anciens,  
ceux qui ont travaillé ces terres et  
ces vignes, ceux qui ont bâti nos

oustaou et nos restanques, ceux qui  
ont souffert mais aimé Ste-  
Anastasie et je suis sûr que tu vas  
bien trouver quelque chose à leur  
raconter !

Il est temps de nous dire au revoir  
et avec moi tout le peuple de Santa  
Estagié te dit

A Dieu Sias René

A Dieu Sias mon Beou

Discours prononcé lors des  
obsèques par M. le Maire,  
Olivier HOFFMANN.



[http://www.memoire-orale.var.fr/campagnes/detail\\_temoignage.php?article=128](http://www.memoire-orale.var.fr/campagnes/detail_temoignage.php?article=128)

# Appel du 18 juin

## Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle

### Le texte de l'appel du 18 juin 1940

Juin 1940. En guerre avec l'Allemagne, la France a vu en un mois ses lignes enfoncées, ses troupes totalement défaites et son territoire envahi par les chars ennemis. Sur les routes de France, c'est l'exode, la fuite éperdue des civils mêlés aux militaires en déroute.

Le gouvernement français lui-même s'est replié à Bordeaux et s'en est remis au maréchal Pétain, ancien vainqueur de Verdun (1916).

Le 17 juin, celui-ci annonce dans un discours qu'il va cesser le combat et demander l'armistice avec l'Allemagne avec qui il va collaborer.

Le jour-même, le général de Gaulle quitte la France pour rejoindre Londres. Il est déterminé à poursuivre le combat avec ses alliés britanniques. Le 18 juin 40, il prononce sur les ondes de la BBC (Radio Londres) un discours dans lequel il appelle les soldats français "à se mettre en rapport" avec lui.

"La flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre", conclut-il. De fait ce discours, que peu de personnes ont entendu en direct, est considéré comme l'acte de naissance de la résistance française qui s'organisera à la fois à Londres et clandestinement sur le territoire français.

"Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un

gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ?

L'espérance doit-elle disparaître ?

La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis.

Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres."



Soumises aux  
conditions sanitaires

# Festiv'été 2020

## Juillet



Mardi 14 juillet 2020

11h30 Apéritif offert par la Municipalité - place des Ferrages

19h00 Apéritif - repas place de la Gare

21h00 Bal animé par le groupe XXelle

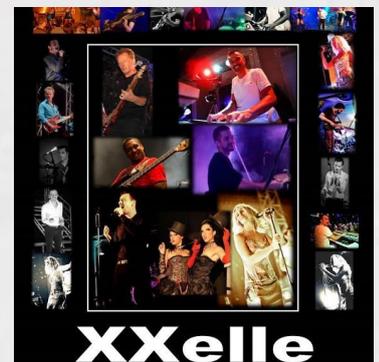
Buvette sur place

Inscription  
pour le repas  
en Mairie

22€/pers



Semaine Bouliste  
18 au 24 juillet 2020  
Boulodrome de la gare



**XXelle**



en concert

Samedi 18 juillet 2020 à 21h00

Place de la Gare

Buvette sur place



Fête du village

Fête de la "Saint-Just"

Dimanche 19 juillet 2020

10h00 Rassemblement - Place de la Gare

10h30 Grand Messe et Procession

12h30 Apéritif offert par la Municipalité



# Festiv'été 2020

## Août

Vendredi 14 Août 2020

Concert - 21h00

Place des Ferrages



Culture & Festivités



Le 17 Août 1944, le village fut libéré par la 3ème division d'infanterie américaine.

A cette occasion, la commune vous propose  
Place des Ferrages.

12h00 - Apéritif offert par la Municipalité

21h00 - Concert " On Stage "

22h00 - Feux d'Artifices



Week-end Ricaines  
29 & 30 Août 2020  
Place de la Gare

